



BRÈVES ÉCONOMIQUES DU BRÉSIL

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL

DE BRASILIA

Semaines du 20 au 26 mai 2022

Résumé :

- Situation sanitaire : évolution des cas et des décès.
- Le gouvernement réduit de 10% supplémentaires les droits de douane sur la plupart des produits importés.
- Un nouveau décret instaure un cadre pour la création au Brésil d'un marché réglementé du carbone.
- Malgré un recul début 2022, le marché des capitaux conserve sa dynamique annuelle portée par les obligations, au détriment des actions.
- Evolution des marchés du 20 au 26 mai 2022.
- Graphiques de la semaine : le marché des capitaux est en progression sur les 12 derniers mois grâce aux fortes émissions d'obligations.

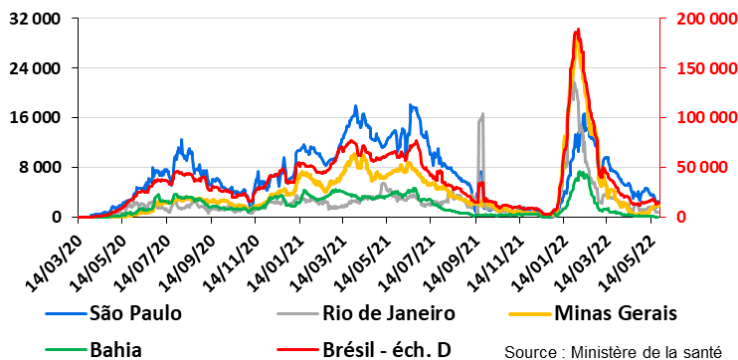
LE CHIFFRE À RETENIR

7,9%

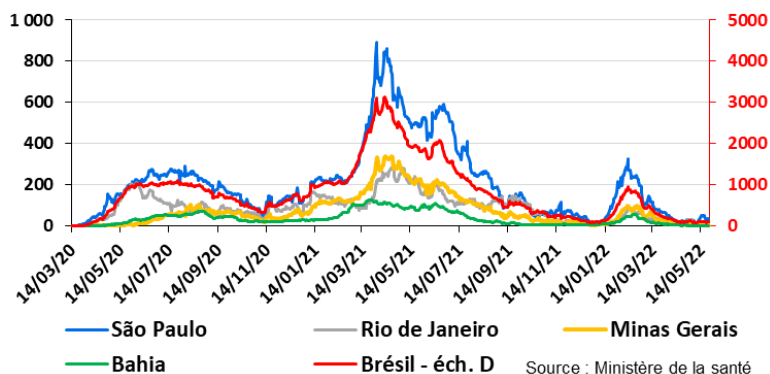
Le Ministère de l'Économie a relevé la semaine dernière sa **projection d'inflation pour 2022** : depuis mars celle-ci est passée de 6,55% à 7,9%. La prévision de croissance reste inchangée, à +1,5%

Situation sanitaire : évolution des cas et des décès.

Nouveaux cas par jour
(moyenne hebdomadaire)



Nouveaux décès par jour
(moyenne hebdomadaire)



Selon le ministère de la Santé, en moyenne sur la dernière semaine ont été enregistrés 14 690 nouveaux cas de Covid-19 et 101 décès par jour (contre 17 693 et 111 la semaine précédente). Au 25 mai, le Brésil compte au total 30,8 M cas de contaminations et 665 955 décès depuis le début de la pandémie

Le gouvernement réduit de 10% supplémentaires les droits de douane sur la plupart des produits importés.

Le gouvernement a décidé lundi 23 mai de réduire de 10% supplémentaires les taux d'imposition à l'importation sur 6195 codes tarifaires de la Nomenclature commune du Mercosur (NCM) du Tarif extérieur commun (TEC). Ces articles avaient déjà bénéficié d'une réduction de 10% en novembre de l'année dernière. L'importation d'un produit dont le droit de douane était de 13% avant novembre 2021 (niveau moyen du Mercosur) – et donc de 11,8% avant la réduction de cette semaine – sera désormais taxée avec un taux proche de 10,6%.

La mesure couvre 87% des marchandises, notamment la plupart des produits alimentaires (viande, riz, pâtes, haricots, biscuits) et certains intrants industriels comme les matériaux de construction. Les secteurs dits « sensibles » sont par contre exclus. Cette formule a été utilisée en novembre 2021, lorsque l'Argentine a conditionné son accord à l'exclusion de produits tels que les biens d'équipement, les automobiles et leurs pièces détachées, les produits laitiers et le textile.

Cette nouvelle réduction a été approuvée lors d'une réunion extraordinaire du Comité de gestion exécutive (Gecex) de la Chambre de commerce extérieur (Camex), à titre temporaire et exceptionnel. Elle sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023. Selon le Secrétaire au commerce extérieur Lucas Ferraz, le caractère temporaire de la mesure s'explique par l'accélération de l'inflation découlant d'une conjoncture économique mondiale défavorable. Le Brésil est cependant en négociation avec ses partenaires du Mercosur (l'Argentine, l'Uruguay et le Paraguay) pour rendre cette réduction permanente, comme l'a été celle de novembre dernier.

A travers la voix du Secrétaire au commerce extérieur, Lucas Ferraz, le gouvernement a signalé que cette réduction tarifaire devrait entraîner une diminution de l'inflation annuelle d'entre 50 et 100 points de base (pdb). Les analystes de marché soulignent cependant la difficulté d'estimer l'impact qu'aura cette mesure, et doutent même de la réelle ampleur de cette réduction sur le pouvoir d'achat des

consommateurs. Les entreprises pourraient en effet profiter de cette baisse pour récupérer leurs marges, dans un contexte d'augmentation de leurs coûts de production.

Un nouveau décret instaure un cadre pour la création au Brésil d'un marché réglementé du carbone.

Sept mois après la COP26 et l'accord conclu sur l'article 6 de l'Accord de Paris relatif à l'adoption d'un cadre réglementaire pour un marché mondial du carbone, **le gouvernement fédéral brésilien a publié, le 19 mai dernier, le décret 11.075. Celui-ci définit des directives pour l'instauration d'un marché réglementé du carbone au Brésil.** La publication du décret est intervenue dans le cadre d'un congrès intitulé « Marché mondial du Carbone », tenu à Rio de Janeiro du 18 au 20 mai, sous l'impulsion du ministre de l'Environnement. L'événement a ainsi réuni le président de la République et plusieurs de ses ministres (Economie, Infrastructures, Sciences et Technologies, Mines et énergie), de nombreux représentants des administrations et entreprises brésiliennes, et quelques acteurs internationaux.

Présenté comme une première étape, le décret crée notamment le **Système National de Réduction des Émissions de Gaz à Effet de Serre (SINARE)**, qui comptabilisera les émissions de gaz à effet de serre, les actions de retrait, capture, réduction ou compensation de ces émissions, ainsi que toutes les transactions de « **crédits carbone** » ou de « **crédits méthane** » certifiés. Le SINARE devra également tenir une base de données des empreintes carbone des différentes activités économiques, ainsi que des stocks de carbone du pays. **Il revient aux ministères de l'Économie et de l'Environnement d'établir les critères de comptabilisation des crédits et leurs standards de certification, ainsi que les mécanismes d'intégration du marché national dans le marché international.** Enfin, le texte exige que les différents ministères définissent des **plans sectoriels de lutte contre le changement climatique, alignés avec l'objectif de neutralité carbone en 2050 de la contribution déterminée au**

niveau national (CDN) brésilienne du 7 avril. Selon le ministre de l'Environnement Joaquim Leite, **ce décret devra être suivi d'un texte de loi** qui permettra d'asseoir les bases du futur marché du carbone, ce qui pourrait prendre entre un et deux ans.

La nécessité de développer un marché du carbone au Brésil avait été mise en exergue quelques jours plus tôt lors du *Brazil Summit 2022*. Selon les chefs d'entreprise et les experts présents à cet évènement – organisé par le Financial Times le 9 mai à Boston en partenariat avec la **chambre de commerce Brésil-États-Unis** – le Brésil aurait le potentiel de devenir l'un des **plus grands acteurs du marché mondial du carbone** à condition de **rendre cet environnement viable le plus rapidement possible**. Selon Gustavo Montezano, président de la **BNDES** (Banque Nationale de Développement Economique et Social), un marché du carbone **réglementé et transparent** constituerait un avantage concurrentiel pour les entreprises au Brésil. Selon lui, quelques questions essentielles demeurent à résoudre, notamment celle de **l'harmonisation des systèmes de mesure des impacts des crédits carbone** générés par chaque secteur. Walter Schalka, PDG de Suzano (entreprise brésilienne de production de cellulose et papier), souligne notamment le **rôle de ce marché dans la lutte contre les activités illégales (dont la déforestation)** en Amazonie. L'ancien ministre des finances, Joaquim Levy, a lui rappelé qu'il n'existe encore aucune technologie au monde qui soit aussi efficace pour la séquestration du carbone que la **reforestation**.

Malgré un recul début 2022, le marché des capitaux conserve sa dynamique annuelle portée par les obligations, au détriment des actions.

Selon l'Association brésilienne des marchés financiers et de capitaux (Anbima), **les chiffres des quatre premiers mois de l'année 2022** font état d'une collecte de fonds de 138 Mds BRL (28 Mds EUR) sur le marché des capitaux domestique. Cela

constitue un recul de -7 Mds BRL (-4,8%) **par rapport à la même période en 2021**.

Cette variation négative s'explique par la **baisse des émissions d'actions** (que ce soit l'introduction en bourse d'une entreprise ou bien l'émission de nouvelles actions de la part d'une entreprise déjà cotée), qui représentent l'essentiel des **titres financiers à revenu variable**. Cette catégorie est passée d'un flux de 37,4 Mds BRL sur les 4 premiers mois de l'année 2021 à 12,3 Mds **(-67%)** sur la même période en 2022. Ainsi, une seule introduction en bourse a eu lieu cette année contre 13 au cours des quatre premiers mois de 2021. Les instruments hybrides (eg. fonds d'investissement immobilier ou dans l'agro-négoce), fonctionnant aussi en partie sur une base de revenus variables, ont également reculé **(-62,5 %)** en chutant à 6,4 Mds BRL.

En revanche, **les émissions des instruments à revenu fixe sont en hausse sur la même période de comparaison**. Les émissions de **titres obligataires (*debentures*)** ont totalisé 74,2 Mds BRL **(+33,5%)**. Cette hausse est en lien avec la demande accrue de la part des fonds d'investissement, qui représentent sur les premiers mois de l'année près de 38,6% du volume total d'obligations émises et souscrites, contre 30,7% sur la même période en 2021. Les autres instruments à revenu fixe sont aussi en nette progression et atteignent 45 Mds **(+29,3%)**.

En s'intéressant à **l'évolution de l'émission cumulée sur les 12 derniers mois** en comparant avril 2022 avec avril 2021, tous instruments confondus (Cf Graphique 1), on constate une forte progression de la collecte de fonds **(+52%)**. La **même tendance de progression des instruments à revenu fixe** ressort également.

La **composition des types d'instruments émis sur les marchés de capitaux a donc fortement évolué**, et cela **sous l'effet du cycle de hausse des taux d'intérêt**. La politique de resserrement monétaire a conduit le taux directeur (cible Selic) à atteindre 12,75% en mai 2022, alors qu'il n'était encore que de 3,50% à la même époque l'an passé. **Cela dynamise les obligations et les autres titres à revenu fixe, au détriment des actions et des instruments hybrides**. La progression de la part des émissions

d'instruments à taux fixe (Cf. graphique 2) a ainsi accompagné le fort relèvement de la cible du taux Selic au 2^{ème} semestre 2021. Au vu du maintien

attendu du taux directeur à un niveau élevé tout au long de l'année, cette tendance devrait se poursuivre sur l'ensemble de 2022.

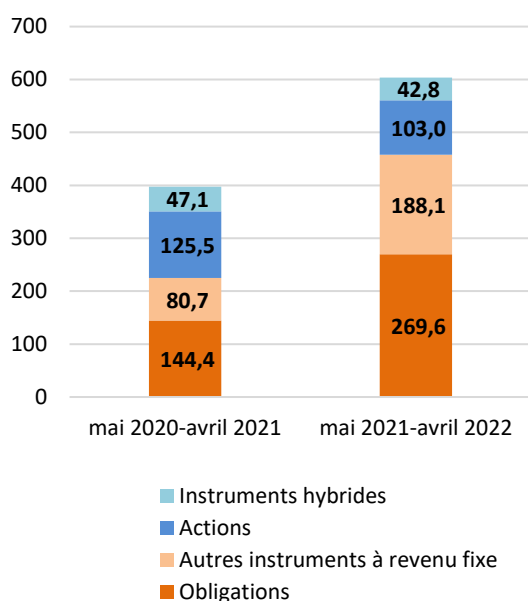
Evolution des marchés du 20 au 26 mai 2022.

Indicateurs*	Variation sur la semaine	Variation cumulée sur l'année	Niveau
Bourse (Ibovespa)	+4,9%	+5,1%	110 247
Risque-pays (EMBI+ Br)	+14pt	+4pt	330
Taux de change R\$/USD	-6,0%	-15,0%	4,83
Taux de change R\$/€	-3,2%	-19,7%	5,15

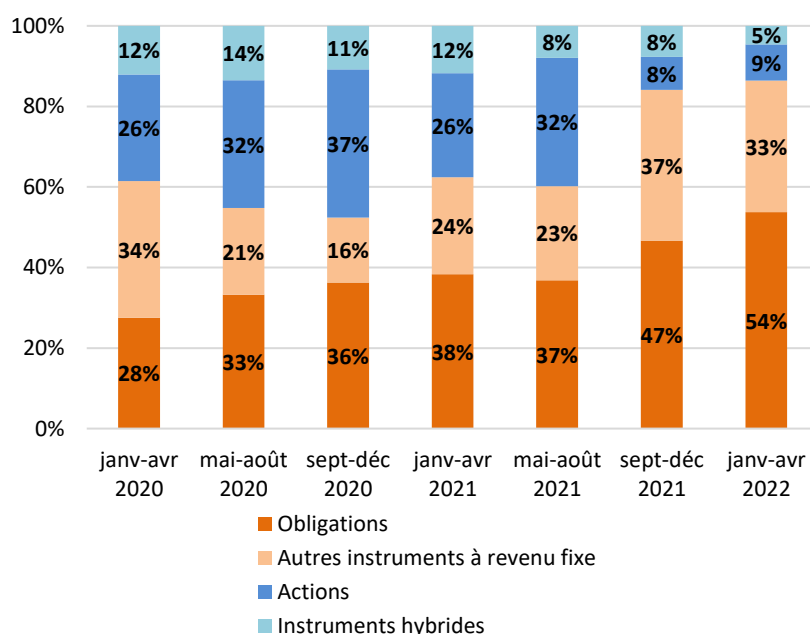
* Données du mercredi à 12h localement. Sources : Ipeadata, Investing, Valor.

Graphiques de la semaine : le marché de capitaux est en progression sur les 12 derniers mois grâce aux fortes émissions d'obligations.

Graphique 1. Emissions sur le marché des capitaux, par type d'instruments (en Mds BRL).



Graphique 2. Répartition par type d'instruments des émissions sur le marché des capitaux.



La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international